

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2001**

ELECTION AU SENAT

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DE 15 DELEGUES ET DE 5 SUPPLEANTS



DEPARTEMENT
DE MEURTHE ET MOSELLE

CANTON
de MARVILLE

ARRONDISSEMENT
De NANCY

COMMUNE
de LUORES

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé	<u>29</u>
Nombre de conseillers en Exercice	<u>29</u>
Nombre de conseillers qui assistent à la délibération	<u>24</u>
Nombre de délégués à élire	<u>15</u>
Nombre de suppléants à élire	<u>5</u>

ELECTION AU SENAT

PROCES-VERBAL de l'élection de 15 Délégués
et de 5 Suppléants

NOTA.—Le présent procès-verbal est à dresser en triple exemplaire dont l'un est à transmettre immédiatement au Préfet, le deuxième exemplaire demeurera aux archives de la Mairie. En outre, il convient de le transcrire au registre des délibérations du conseil municipal. Le troisième exemplaire sera affiché à la porte de la Mairie, le jour même du scrutin.

L'an deux mille un, le trente et un août à 18 heures, le conseil municipal de la commune de LUORES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles CHONÉ Maire en-adjoint.

Etaient présents ou représentés MM. Les conseillers municipaux :

01 <u>Véronique RAYON</u>	16 <u>Christian NAVILLERD</u>
02 <u>Jean-Daniel KIELISZEK</u>	17 <u>Chantal POUILLON</u>
03 <u>Pierre BOILEAU</u>	18 <u>Julien BRUSCO</u>
04 <u>Pierre REINSTADLER</u>	19 <u>Moël LAMY</u>
05 <u>Jean-Pierre ORJOL</u>	20 <u>Christine JACQUEMART</u>
06 <u>Françoise THOMAS</u>	21 <u>Marcel GAUZELIN</u>
07 <u>Denis JEFFOUN</u>	22 <u>Christelle MAUSS</u>
08 <u>Christiane LEWISKI</u>	23 <u>Pierre LOMBARDET</u>
09 <u>Christine NAEGELLEN</u>	24 <u>Evelyne BERTRAND</u>
10 <u>Claire OGET</u>	25 <u>Denis CORRET</u>
11 <u>François PAGOT</u>	26 <u>Viviane WADIER</u>
12 <u>Françoise CARY</u>	27 <u>Pascale GUCHARD</u>
13 <u>Chantal MARTIN</u>	28
14 <u>Pierre CLAUDOTTE</u>	29
15 <u>Patricia GOUEDARD</u>	

Absents: MM. André LEFRANC (non excusé)
(préciser excusé ou non excusé)

Conformément aux dispositions de l'article R. 133 du Code Electoral, le bureau a été constitué de MM. : Charles CHONÉ, Maire,
REINSTADLER Pierre, CARY Françoise, JACQUEMART Christine, GOUEDARD Patricia

Le conseil a élu pour secrétaire M. Madame Pascale GUCHARD

M. le Président a donné lecture :

1. Des articles du Code Electoral relatifs à l'élection des sénateurs,
2. Du décret fixant la date à laquelle les conseils municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 23 septembre 2001 dans le département
3. De l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les conseils municipaux
4. Du nom des candidats délégués et suppléants

ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, à l'élection de 15 délégués et de 5 suppléants.
 Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a introduit dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.
 Le dépouillement du vote a commencé à 18 heures 45. Il a donné les résultats suivants :

(1) Tous les bulletins sans exception devront être contresignés par le bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 28
 A DEDUIRE : bulletins blancs et nuls (1) 0
 Reste, pour le nombre des suffrages exprimés 28

PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN

TITRE DE LA LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS POUR CHAQUE LISTE
Liste <u>LUDRES DYNAMIQUE</u>	<u>21</u>
Liste <u>LUDRES AUTREMENT</u>	<u>4</u>
Liste <u>LUDRES NOTRE VILLE</u>	<u>3</u>
Liste	
Liste	
Total des suffrages exprimés	<u>28</u>

(2) Déterminer le quotient avec 2 et, si besoin 3 décimales

DETERMINATION DU QUOTIENT ELECTORAL POUR LES DELEGUES (2)

Le nombre total des suffrages exprimés a été divisé par le nombre de délégués à élire. Le quotient obtenu est ressorti à 1,867

DETERMINATION DU QUOTIENT ELECTORAL POUR LES SUPPLEANTS (2)

Le nombre total des suffrages exprimés a été divisé par le nombre de suppléants à élire. Le quotient obtenu est ressorti à 5,6

ATTRIBUTION DES SIEGES A CHAQUE LISTE

a) Au quotient

Le bureau a successivement divisé le nombre de suffrages de chaque liste par le quotient électoral des délégués, puis par celui des suppléants.
 Cette opération a permis d'attribuer :

<u>11</u> sièges de délégués et	<u>3</u> sièges de suppléants à la liste	<u>LUDRES DYNAMIQUE</u>
<u>2</u> sièges de délégués et	<u>0</u> sièges de suppléants à la liste	<u>LUDRES AUTREMENT</u>
<u>1</u> sièges de délégués et	<u>0</u> sièges de suppléants à la liste	<u>LUDRES NOTRE VILLE</u>
..... sièges de délégués et sièges de suppléants à la liste
..... sièges de délégués et sièges de suppléants à la liste

b) A la plus forte moyenne

Ce cas s'applique si le Bureau a constaté que 1 mandats de délégués et 2 mandats de suppléants n'ont pas été répartis par le système du quotient électoral. (rayer éventuellement la mention inutile)
 Il les a donc attribués, successivement, aux listes comportant les plus fortes moyennes.

Ces listes sont les suivantes :

1° Pour les délégués

Liste <u>LUDRES DYNAMIQUE</u>	qui obtient alors	<u>1</u>	nouveaux sièges.
Liste <u>LUDRES AUTREMENT</u>	qui obtient alors	<u>0</u>	nouveaux sièges.
Liste <u>LUDRES NOTRE VILLE</u>	qui obtient alors	<u>0</u>	nouveaux sièges.
Liste	qui obtient alors		nouveaux sièges.
Liste	qui obtient alors		nouveaux sièges.

2° Pour les suppléants

Liste <u>LUDRES DYNAMIQUE</u>	qui obtient alors	<u>2</u>	nouveaux sièges.
Liste <u>LUDRES AUTREMENT</u>	qui obtient alors	<u>0</u>	nouveaux sièges.
Liste <u>LUDRES NOTRE VILLE</u>	qui obtient alors	<u>0</u>	nouveaux sièges.
Liste	qui obtient alors		nouveaux sièges.
Liste	qui obtient alors		nouveaux sièges.

c) Récapitulation

Ont obtenu au total :

La liste <u>LUDRES DYNAMIQUE</u>	<u>12</u>	sièges de délégués et	<u>5</u>	sièges de suppléants.
La liste <u>LUDRES AUTREMENT</u>	<u>2</u>	sièges de délégués	<u>0</u>	sièges de suppléants.
La liste <u>LUDRES NOTRE VILLE</u>	<u>1</u>	sièges de délégués	<u>0</u>	sièges de suppléants.
La liste		sièges de délégués		sièges de suppléants.
La liste		sièges de délégués		sièges de suppléants.

PROCLAMATION DES ELUS

Dans chacune des listes auxquelles des mandats de délégués et de suppléants ont été attribués, les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation : les premiers, délégués; les suivants, suppléants.

Ont été proclamés délégués

(3) Indiquer pour chacun les noms et prénoms.

(4) Rayer les mentions inutiles. En cas d'abandon de l'élu, biffer les mots « qui a déclaré... le mandat »

- 1) M⁽³⁾ CHONE Charles, né le 19.06.27 à NANCY (54), appartenant à la liste LUDRES DYNAMIQUE
 Adresse 47, place Ferni de Ruche - 54710 LUDRES
 qui a déclaré accepter - ~~refuser~~ le mandat (4).
- 2) Mme RAYON Veronique, née le 09.10.52 à Villeu-Semur (08), appartenant à la liste L.U.D.R.E.S. DYNAMIQUE
 Adresse 280, impasse Georges Chepfer - 54710 LUDRES
 qui a déclaré accepter - ~~refuser~~ le mandat.
- 3) M. KIELISZEK Jean-Daniel, né le 03.05.48 à MONT. ST. MARTIN (24) appartenant à la liste L.U.D.R.E.S. DYNAMIQUE
 Adresse 37, rue Parnier le Chat - 54710 LUDRES
 qui a déclaré accepter - ~~refuser~~ le mandat.
- 4) M. BOILEAU Pierre, né le 09.08.48 à GERMONVILLE (54), appartenant à la liste L.U.D.R.E.S. DYNAMIQUE
 Adresse 522, rue de la Justice - 54710 LUDRES
 qui a déclaré accepter - ~~refuser~~ le mandat.
- 5) M. REINSTADLER Pierre, né le 26.11.38 à APRESCHVILLER (57) appartenant à la liste L.U.D.R.E.S. DYNAMIQUE
 Adresse 377, rue Hector Berlioz - 54710 LUDRES
 qui a déclaré accepter - ~~refuser~~ le mandat.
- 6) M. ORIOU Jean-Pierre, né le 22.11.48 à SAINTE-CHAMONDE (19) appartenant à la liste L.U.D.R.E.S. DYNAMIQUE
 Adresse 332, rue Albert Camus - 54710 LUDRES
 qui a déclaré accepter - ~~refuser~~ le mandat.
- 7) Mme THOMAS Francine, née le 19.05.44 à NANCY (54), appartenant à la liste L.U.D.R.E.S. DYNAMIQUE
 Adresse 26, rue Claude Debussy - 54710 LUDRES
 qui a déclaré accepter - ~~refuser~~ le mandat.
- 8) M. DEFFOUN Denis, né le 28.03.46 à NANCY (54), appartenant à la liste L.U.D.R.E.S. DYNAMIQUE
 Adresse 302, rue des Frères Lumière - 54710 LUDRES
 qui a déclaré accepter - ~~refuser~~ le mandat.
- 9) Mme NAEGELLEN Christine, née le 21.03.52 à NANCY (54), appartenant à la liste L.U.D.R.E.S. DYNAMIQUE
 Adresse 60, impasse Louis Blénot - 54710 LUDRES
 qui a déclaré accepter - ~~refuser~~ le mandat.
- 10) M. PAGOT François, né le 15.11.43 à CROISMARE (54), appartenant à la liste L.U.D.R.E.S. DYNAMIQUE
 Adresse 145, rue Maurice Ravel - 54710 LUDRES
 qui a déclaré accepter - ~~refuser~~ le mandat.
- 11) M. CLAUDOTTE Pierre, né le 18.08.47 à FRANSMES-en-SAINTEIS appartenant à la liste LUDRES DYNAMIQUE
 Adresse 101, rue François Rude - 54710 LUDRES (54)
 qui a déclaré accepter - ~~refuser~~ le mandat.
- 12) Mme OGET Claire, née le 12.09.54 à NANCY (54), appartenant à la liste LUDRES DYNAMIQUE
 Adresse 53, rue Edmond Goncourt - 54710 LUDRES
 qui a déclaré accepter - ~~refuser~~ le mandat.
- 13) M. LOMBARDET Pierre, né le 01.05.49 à SOYE (25), appartenant à la liste LUDRES AUTREMENT
 Adresse 120, rue Joseph Aignat - 54710 LUDRES
 qui a déclaré accepter - ~~refuser~~ le mandat.
- 14) Mme BERTRAND Evelyne, née le 20.05.53 à TOUL (54), appartenant à la liste LUDRES AUTREMENT
 Adresse 507, bâtiment Emydie, Rue de la Justice - 54710 LUDRES
 qui a déclaré accepter - ~~refuser~~ le mandat.
- 15) M. CORBET Denis, né le 11.02.48 à NANCY (54), appartenant à la liste LUDRES NOTRE VILLE
 Adresse 279, rue André Molraux - 54710 LUDRES
 qui a déclaré accepter - ~~refuser~~ le mandat.

Ont été proclamés suppléants

- 1) M⁽³⁾ Mme CARY Françoise, née le 29.03.43 à NANCY (54), appartenant à la liste L.U.D.R.E.S. DYNAMIQUE
 Adresse 164, rue du Bas de la Côte - 54710 LUDRES
 qui a déclaré accepter - ~~refuser~~ le mandat (4).
- 2) Mme MARTIN Chantal, née le 16.01.59 à NANCY (54), appartenant à la liste L.U.D.R.E.S. DYNAMIQUE
 Adresse 135, rue La Bouyère - 54710 LUDRES
 qui a déclaré accepter - ~~refuser~~ le mandat.
- 3) Mme GOUEDARD Patricia, née le 13.03.64 à TRETES (Allemagne), appartenant à la liste L.U.D.R.E.S. DYNAMIQUE
 Adresse 300, rue Jacques Anquetil - 54710 LUDRES
 qui a déclaré accepter - ~~refuser~~ le mandat.

Suite des suppléants

4) M. DAVILLERD Christian, né le 12.07.49 à EPINAL (88), appartenant à la liste L.H.D.R.E.S. DYNAMIQUE

Adresse 196, rue Eric Tabarly - 54710 LUDRES

qui a déclaré accepter - refuser le mandat.

5) Mlle POUILLON Chantal, née le 03.08.59 à MULHOUSE (68), appartenant à la liste L.H.D.R.E.S. DYNAMIQUE

Adresse 47, impasse Pierre Martin - 54710 LUDRES

qui a déclaré accepter - refuser le mandat.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS (5)

(5) On consignera ici les observations ou les réclamations qui auraient été présentées au cours de la séance. Si celles-ci étaient trop longues pour être consignées dans cet espace, elles seraient rédigées sur une feuille annexe qui, après signature, serait jointe au présent procès-verbal.

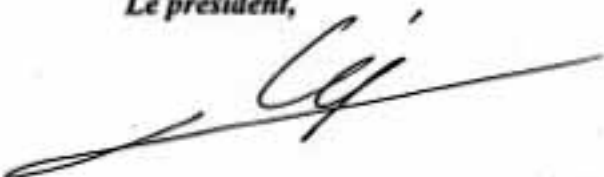
La désignation, par les conseillers municipaux, délégués de droit, de la liste sur laquelle seront tenus, le cas échéant leur suppléant, fait l'objet du document annexe constituant partie intégrante du présent procès-verbal.

La séance a été levée à 19 heures.

(6) Tous les conseillers devront signer sur le registre des délibérations du conseil municipal et sur les trois exemplaires du procès-verbal.

Et ont signé les membres présents (6)

Le président,



Les membres du bureau,



Les membres du conseil municipal,

